

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 18 décembre 2023**

mis en ligne le 22/12/2023

**CM20231218-21**

**FINANCES**

**Établissement Thermal – Création de nouvelles prestations de service à destination de la clientèle - Tarification à compter du 19 décembre 2023**

Madame DE LA IGLESIA, Conseillère Municipale déléguée au tourisme et à la promotion de la ville, expose :

Considérant que la création de tarifs relève de la compétence du Conseil Municipal,

La société VALVITAL est titulaire du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement thermal. Les prestations et services qu'elle propose à sa clientèle évoluent chaque année en considération de la politique commerciale de la société, dont elle a seule la maîtrise.

Afin de compléter la gamme de prestations de service au sein de l'établissement thermal, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la tarification des nouveaux soins, à compter du 19 décembre 2023, et de l'arrêter comme suit :

<b>PRESTATIONS</b>	<b>Tarifs à compter du 19 décembre 2023 en €</b>
<b>Beauté du visage</b>	
Soin visage anti âge Yoga Lift	<b>93</b>
Soin visage Eclat	<b>69</b>
<b>Modelages d'ailleurs</b>	
Modelage Ayurvédique	<b>100</b>
<b>Semaine 5 ½ journée : 11 soins corps sur 5 demi-journées</b>	
Mini cure bien être douceur - 6 jours	<b>410</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ADOPTER les tarifs ci-dessus, qui seront applicables à compter du 19 décembre 2023.

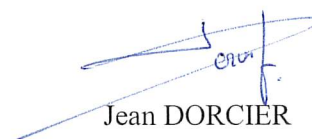
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

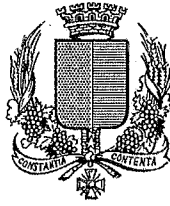
  
Le Maire

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

  
Jean DORCIER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 18 décembre 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le sept et le douze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace de conférences de l'Excelsior sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. René GARCIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Nicole JAILLET
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Serge DELSANTE	à	Mme Sylvie COVAC
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Katia BACON
M. Mickaël MAQUAIRE	à	M. Gérard BASTIAN
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Jean DORCIER.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.